

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L.4422-1 et suivants,
- VU** la délibération n° 15/218 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014-2020 et la Stratégie de Spécialisation Intelligente en Corse,
- VU** la délibération n° 16/293 AC de l'Assemblée de Corse en date du 16 décembre 2016 portant adoption du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SREDII),
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** le cahier des charges de l'appel à candidatures,
- VU** les conventions liant les différents partenaires,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,
- SUR** rapport de la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ACCEPTE les conventions et cahiers des charges annexés pour actionner le dispositif territorial programme d'investissements d'avenir.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions annexées relatives au déploiement du Dispositif en Corse et à réaliser l'ensemble des documents de gestion afférents.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer, conjointement avec l'Etat, les appels à projets relatifs au dispositif.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI